

Professeur d'EPS au secondaire

Le professeurs d'éducation physique et sportive **participe aux actions d'éducation, principalement en assurant l'enseignement de leur discipline** dans les établissements du second degré.

Le professeur d'EPS :

- assure le suivi individuel et l'évaluation des élèves.
- contribue à les conseiller dans le choix de leur projet d'orientation.
- participe à la formation et aux entraînements des sportifs présents dans leur établissement.

Le candidat devra démontrer des pratiques de classes avérées et plus particulièrement sur les points suivants :

- projets transdisciplinaires,
- démarche d'investigation,
- prise en compte de la diversité de profils d'apprenants des élèves (pratiques de différenciation),
- bonne connaissance des programmes de l'Education nationale française
- organisation et suivi de projets sportifs dans le cadre de la ligue sportive de la zone Asie Pacifique

Compétences spécifiques requises :

- Escalade SAE (pratique et enseignement)
- Formation premier secours et / ou BNSSA

Priorité sera donnée aux titulaires d'un CAPEPS/ Agrégation puis aux candidats diplômés de l'enseignement supérieur en STAPS (minimum niveau Master)

Une expérience positive dans un lycée français du réseau AEFÉ sera un atout pour la candidature, ainsi qu'une bonne maîtrise du français à l'oral.